

Versailles, le 5 janvier 2026

Affaire suivie par :

Service des organismes paritaires

Caroline Guillot

Tél : 01.39.49.62.50

organismes.paritaires@cigversailles.fr

CG/CD-2025-570

Objet : PROMOTION INTERNE
Appel des dossiers – Session à effet au 1^{er} juillet 2026

Madame, Monsieur le Maire,
Madame, Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous informer de l'ouverture de la session de Promotion Interne à effet du 1^{er} juillet 2026.

Vous trouverez ci-joint le tableau des grades ouverts au titre de l'année 2026 avec et sans examen professionnel, ainsi que pour l'accès dérogatoire au grade de rédacteur pour les secrétaires généraux de mairie des communes de moins de 2 000 habitants.

Pour préparer vos dossiers, les documents nécessaires sont à télécharger sur le site internet du CIG www.cigversailles.fr :

- **Pour les grades avec et sans examen :**
 - ↪ un dossier d'inscription avec examen professionnel ;
 - ↪ un dossier d'inscription sans examen professionnel ;
 - ↪ un formulaire « description de l'emploi » ;
 - ↪ un rappel des pièces à joindre ;
 - ↪ les critères définis suite à l'adoption des lignes directrices de gestion (LDG) de promotion interne par arrêté du Président du CIG en date du 09/12/2020.

- **Pour la promotion interne dérogatoire pour les secrétaires généraux de mairie des communes de moins de 2 000 habitants :**
 - ↪ un dossier d'inscription pour la promotion interne dérogatoire pour les secrétaires généraux de mairie,
 - ↪ un formulaire relatif à la description de l'emploi exercé, à l'ancienneté détenue, et à la valeur professionnelle de l'agent ;
 - ↪ une fiche de synthèse des conditions statutaires à remplir ;
 - ↪ un rappel des pièces à joindre.

Je vous rappelle que les dossiers doivent parvenir complets, datés et signés par l'autorité territoriale par courrier ou être déposés au CIG **au plus tard le lundi 2 mars 2026** et en aucun cas être transmis par mail.



01 39 49 63 00



www.cigversailles.fr



15 rue Boileau – BP 855
78008 Versailles cedex

Par ailleurs, j'attire votre attention sur le fait que vous devez vous assurer que le service Gestion des Carrières possède **une copie de tous les arrêtés de carrière** des agents que vous proposez à la promotion interne (en application des dispositions de l'article 40 du décret n° 85-643 du 26 juin 1985).

Compte tenu de la nécessité d'intégrer le recensement des contrats à durée indéterminée qui est en cours auprès des collectivités, conformément aux dispositions règlementaires prévues par le décret 2023-1272, le nombre de postes ouverts par grade vous sera communiqué ultérieurement.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur le Maire, Madame, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Président,
Daniel LEVEL



Maire de la commune déléguée de Fourqueux